

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleverdoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleveldoux.fr

Site web :
www.belleveldoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 7
décembre 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 7 décembre 2022

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absente excusée : Julie FISCHER (procuration à Pascal COURTOIS)

Secrétaire : Yves CAMPION

Présentation d'un préprojet éolien sur la commune de la société RP GLOBAL de 19h00 à 20h30

La société RP GLOBAL a contacté la mairie suite à une pré-étude faite par leurs soins et à leur initiative concernant une possibilité d'un projet éolien qui se situerait au nord-est de notre commune. Avant la tenue du Conseil Municipal, Madame PAGES, responsable de site RP GLOBAL est venue présenter cette pré-étude aux membres du conseil.

Les membres du Conseil Municipal se donnent maintenant une période de réflexion. Ensuite, ils se prononceront, par délibération, si ils ont décidé d'accepter une étude de faisabilité d'un tel projet. Dans le cas contraire, une réponse négative sera envoyée au porteur de cette pré-étude.

A 20h45, le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 09/11/2022.

1. Délibérations

a. Le Conseil délibère pour les tarifs et conditions de la convention de déneigement des voies privées.

La commune de Belleverdoux propose pour la saison hivernale la signature de conventions de déneigement avec les habitants de la commune qui le désirent.

Il est rappelé que le déneigement des particuliers reste facultatif pour la commune. Il ne sera réalisé qu'après le dégagement des routes et chemins et lorsque la quantité de neige sera significative (au moins 10 cm).

Une participation financière de 65 € a été retenue par les membres du Conseil Municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Instauration d'un compte épargne temps (CET) pour les agents communaux

L'instauration du compte épargne temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adopte les règles et les modalités du CET.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demandes d'urbanisme

- DP00103522H0010 CLEMENT Jean Baptiste
- CU00103522H0015 SCP BERNARD MANDRAN
- CU00103522H0016 SCP BERNARD MANDRAN

3. HBA

- Révision d'une partie du SCOT début janvier 2023 avec en parallèle une révision du PLUiH début 2023 suite à l'intégration du Plateau d'Hauteville à Haut Bugey Agglomération.
- La Préfète de l'Ain a transmis un arrêté préfectoral du 21 novembre 2022 constatant la modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences de la communauté d'agglomération Haut Bugey Agglomération.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 7
décembre 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

4. Courriers reçus

a) MFR : demande de subvention 2023

Les crédits seront prévus au budget 2023

b) ADAPA : demande de subvention 2023

Les crédits seront prévus au budget 2023

c) Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain : demande de subvention 2023

Les crédits seront prévus au budget 2023

c) Courrier de demande d'autorisation de ventes de vêtements sur le domaine public et sous le hall de la brasserie PIVA.

Les membres du Conseil Municipal attendent de plus amples renseignements avant de statuer sur cette demande. Un courrier de réponse sera envoyé stipulant également que la commune n'est pas décisionnaire concernant le hall de l'ancienne fromagerie, bâtiment géré par la SEMCODA.

d) Courrier de demande d'achat de parcelle

La demande a été examinée et une réponse écrite sera rédigée en suivant l'avis émis par les membres du Conseil Municipal.

e) Courrier Monsieur CAPELLI Jean Claude

Monsieur CAPELLI a transmis en date du 6 décembre 2022 sa demande de départ à la retraite au 3 septembre 2023.

La mairie informera le centre de gestion de l'Ain et fera le nécessaire pour effectuer une publicité du poste qui sera devenu vacant.

5. Divers

a) Point sur les travaux d'aménagement de voirie et sécurisation sur la RD33 et RD13

La commune a payé 2 situations et a réceptionné la situation n° 3 en date du 06/12/22.

Montant du marché (hors maîtrise d'œuvre) : 250 523,95 € HT soit 300 628,74 € TTC

Montant de la maîtrise d'œuvre : 10 100 € HT soit 12 120 € TTC.

Soit un montant total de 260 623,95 € HT soit 312 748,74 € TTC

Paiements effectués : 283 074,30 € TTC pour les travaux et 8 314,32 € TTC pour la maîtrise d'œuvre.

Soit un total de 291 388,62 € TTC

Situation n° 3 reçue le 06/12/2022

• Travaux : 15 432,24 € TTC

• Maîtrise d'œuvre : 3 799,62 € TTC

Total travaux : 298 506,54 € soit (283 074,30 € + 15 432,24 €)

Total maîtrise d'œuvre : 12 113,94 € soit (8 314,32 € + 3 799,62 €)

Restera à payer

• Travaux : 2 122,20 € soit (300 628,74 € TTC – 298 506,54 €)

• Maîtrise d'œuvre : 6,06 € TTC soit (12 120 € TTC – 12 113,94 € TTC)

Les demandes de subventions seront effectuées après avoir réceptionné le Décompte Général Définitif et la mise en paiement de la dernière situation.

b) Point financier sur les travaux ONF concernant la parcelle 66

Le réalisé cumulé s'élève à 56 681,70 € HT soit 63 818,65 € TTC

Pour mémoire le coût de la plantation s'élevait à 57 258,55 € HT (hors option) et la commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 %.

A aujourd'hui l'ONF a versé la somme de 18 696,09 €.

Il restera à recevoir le solde sur l'exercice 2023 et celui-ci dépendra du montant total des travaux effectués.

c) Point sur les ventes de forfaits de ski

Au 05/12/2022, la commune a vendu 77 forfaits de ski pour un montant total de 6 860 €.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Absent : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 7
décembre 2022**

d) ENEDIS : travaux de remplacements des supports route de la Tendue

Le début du chantier commence le 19/12/2022.

f) Vœux 2023, le vendredi 13 janvier à 19h00

La cérémonie des vœux 2023 aura lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 19h00 en mairie si les conditions sanitaires le permettent.

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 25 janvier 2023 à 19h45.

Fin de la séance à 22h45

Fait à Belleydoux, le 12/12/2022



Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

